

DEPARTEMENT  
du  
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
PONTOISE

COMMUNE  
D'ERMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE LA COMMUNE D'ERMONT

**SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2024**

**OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES**

**Désignation des membres au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.**

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. dûment convoqué par son Président, Xavier HAQUIN, s'est assemblé au lieu ordinaire des séances sous sa présidence.

**N° 2024-31**

**Présents :**

Mme CABOT Céline, Vice-Présidente du C.C.A.S., Adjointe en Charge des Solidarités, Mme MEZIERE Angélique, Adjointe en charge de l'Action Sociale, Mme BENLAHMAR Najat, M. CARON Yannick, M. GODARD Nicolas, Mme GUEDJ Florence, Mme BERNIER Claudine, Mme CARRY Charlette, Mme GIRAUD Arlette, M. HERVOT Jean, M. HEUSSER Jean-François, M. HUMBERT Eric.

Le nombre des  
Administrateurs  
en service est  
16

**Absents représentés :**

M. HAQUIN Xavier, (pouvoir à Mme CABOT)  
M. KNOBLOCH Othman, (pouvoir à Mme MEZIERE)  
M. DUC Michel, (pouvoir à M. HERVOT)  
Mme BAPAUME Martine, (pouvoir à Mme CARRY)

=====

Déposé en Sous-Préfecture le : 03/10/2024

Publiée le : 07/10/2024

Le Président du C.C.A.S.

Xavier HAQUIN

Les administrateurs présents formant la majorité des membres en exercice, la séance est ouverte.  
Madame Patricia BAKU, Directrice du C.C.A.S., remplit les fonctions de secrétaire.



**Délais et voies de recours :**

Si vous désirez contester la présente décision, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise compétent d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision attaquée. Vous pouvez également saisir d'un recours gracieux, l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme des deux mois valant rejet).

**Délibération n°2024-31**

**OBJET : AFFAIRES GÉNÉRALES**

**Désignation des membres au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.**

Sur la proposition du Président du C.C.A.S.,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L.1413-1 et L. 2121-21 ;

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°2022-163 du 23 septembre 2022 et la délibération du Conseil d'Administration du C.C.A.S n°2022-27 du 29 septembre 2022 portant sur l'extension de missions confiées au Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S), d'Ermont comprenant la Petite Enfance ;

**VU** la délibération du Conseil d'administration n°2022-38 du 15 décembre 2022 portant l'approbation de la convention de mise à disposition de locaux administratifs pour le C.C.A.S.

**CONSIDÉRANT** que le C.C.A.S. souhaite créer une Commission Consultative des Services Publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'elle confie à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'elle exploite en régie ;

**CONSIDÉRANT** que cette commission comprend des représentants du Conseil d'Administration, en plus du Président du C.C.A.S., Président de droit ;

**CONSIDÉRANT** que les représentants du Conseil d'Administration au sein de cette commission sont élus à la représentation proportionnelle ;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil d'Administration, en application des dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT, a décidé à l'unanimité de ne pas procéder à cette désignation au scrutin secret ;

**Après en avoir délibéré,  
À l'unanimité des suffrages exprimés  
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

- **APPROUVE** la création d'une commission consultative des services publics locaux ;
- **DIT** que cette commission est composée comme suit :
  - 5 membres du Conseil d'Administration en sus du Président du C.C.A.S., Président de droit, selon le principe de représentation proportionnelle ;
  - 2 représentants d'associations locales ;
- **DÉSIGNE** les membres de la commission consultative des services publics locaux comme suit :

<b>Commission Consultative des Services Publics Locaux</b>	
<b>5 Membres élus du Conseil d'Administration</b>	<b>2 Membres du Conseil d'Administration Représentants d'associations</b>
Madame Céline CABOT Madame Angélique MEZIERE Madame Florence GUEDJ Madame Najat BENLAHMAR Monsieur Jean-François HEUSSER	Monsieur Jean HERVOT (Association U.D.A.F 95) Monsieur Michel DUC (Association Club le Bel Age)



**Pour Extrait Conforme,**

**Xavier HAQUIN**  
Président du C.C.A.S.

**Maire d'ERMONT**  
Conseiller Départemental du Val d'Oise